

EMMANUEL GOMBAULT (ALLIANZ FRANCE), PRÉSIDENT D'ASSURPOL

# « Lubrizol est le plus gros sinistre de la décennie »

Assurpol, le pool de coréassurance des risques environnementaux, permet aux assureurs de couvrir des sites industriels et des PME, de plus en plus responsables de leur impact environnemental.

## L'Argus de l'assurance

Pourquoi le marché français s'est-il doté d'un pool comme Assurpol ?

**Emmanuel Gombault** Nous sommes un pool de coréassurance, à l'instar d'AMS-ré et d'Assuratome, respectivement dans la réassurance de manifestations automobiles et dans le secteur du nucléaire. À chaque fois, l'objectif est double. Le premier est de mieux mutualiser des risques que certaines cédantes peuvent parfois mal appréhender et qui peuvent prendre de l'ampleur. Le deuxième est, justement, de mieux comprendre les risques grâce à un service de bureau d'études spécialisé. Nous accompagnons les cédantes à bâtir leurs textes de garanties et à évaluer les risques dans le cadre de contrats de responsabilité civile générale et environnementale.

Chez Assurpol, nous réunissons 7 réassureurs et 35 cédantes qui nous permettent de disposer d'une capacité de 75 M€, la plus forte du marché français ; et nous leur offrons le service de 16 personnes dont des ingénieurs et des juristes spécialisés. Nous couvrons ainsi les deux tiers des sites classés Seveso en France (au nombre de 1300 environ) et nous nous déployons de plus en plus sur les sites soumis à autorisation



“ Le risque climatique aggrave le risque de pollution. ”



## À savoir

Depuis janvier 2020, Assurpol a recruté une nouvelle directrice générale Muriel Limbergère, appuyée par Faïza Mekrache, responsable du département souscription et ingénierie.

et à déclaration, dont le niveau de risques est moindre. Au total, nous couvrons 4500 contrats, qui réunissent plusieurs milliers de sites industriels.

**Assurpol a été créé en 1977, un an après le sinistre de Seveso en 1976. Qu'est-ce qui a changé depuis ?**

**E. G.** Globalement, le besoin ne fait que croître. Pour quatre grandes raisons. La première est l'application de manière toujours plus rigoureuse par la réglementation européenne du principe pollueur-payeur.

La deuxième est l'élargissement de la clientèle. Aujourd'hui, nous couvrons les grands groupes, mais aussi beaucoup de collectivités territoriales (25% des contrats que nous réassurons) et de plus en plus de petites entreprises. Lubrizol, qui n'est pas assuré par une de nos cédantes, a aussi sensibilisé les entreprises de taille moyenne et intermédiaire sur la question, ce qui devrait susciter de nouveaux besoins. L'usine de Lubrizol est le plus gros sinistre de ces dix dernières années : le marché a pris conscience des conséquences d'un sinistre dans un environnement urbanisé, sur la zone d'activité mais aussi sur l'agriculture et la population locale.

Ensuite, et nous l'observons à Lubrizol, il y a aussi un élargissement des conséquences avec des préjudices directs, des dommages au tiers, des pertes d'exploitation avec et sans dommages et des frais de dépollution.

Enfin, le risque climatique aggrave le risque de pollution. Dans ce cadre, la réassurance est indispensable pour mutualiser les risques dans plusieurs secteurs d'activités et dans différentes zones géographiques en France et à l'étranger (pour les filiales des clients français hors de France).

**Aujourd'hui, quelles sont les limites de l'assurabilité ? Et quels services complémentaires à la police d'assurance apportez-vous ?**

**E. G.** Comme toute assurance, la RC environnementale ne peut couvrir que des risques aléatoires non survenus à ce jour. Mais nous travaillons avec nos cédantes à proposer de nouvelles solutions, en nous adaptant à leur degré d'expertise. Par exemple, nous finalisons actuellement des garanties pour la dépollution d'un site dans le bâtiment et le gros œuvre. Nous travaillons aussi sur le risque cyber, sur le volet du chantage à la pollution.

● PROPOS RECUEILLIS PAR MORGANE REMY